



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



16165188

Tribunal de Commerce

22 NOV. 2016

Brabant Wallon
Greffe

N° d'entreprise : 0630.847.418.

Dénomination

(en entier) : **Lawdle**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Rue du Culot 35, 1380 Lasne

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Transfert du siège social. Procès-verbal de la décision prise par l'associé unique en vertu de l'article 279 du code des sociétés.

Ce jour, 24 octobre 2016, je soussigné Timothy Theunis, associé unique de la SPRL LAWDLÉ, déclare avoir pris les résolutions suivantes :

Le gérant décide de transférer à partir de ce 24 octobre 2016 le siège social à 1190 Bruxelles Beukenberg 28.

Le gérant décide ensuite de donner mandat à Fidudem & Co SPRL dont les bureaux sont situés à 1200 Woluwe-Saint-Lambert Boulevard de la Woluwe 46, représentée par Madame Sandrine DUQUENNE et Monsieur Daniel DE MOT, en vue de la publication de cette décision aux annexes du Moniteur belge, à la Banque Carrefour des Entreprises et à la TVA.

Timothy Theunis
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 02/12/2016 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature